VILLE DE BOUILLON

Province de Luxembourg - Arrondissement de Neufchâteau

AVIS

Conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Bourgmestre porte à la connaissance du public que le Conseil communal, en séance du 28 septembre 2023, a approuvé la modification budgétaire n°1 de la Fabrique d'Eglise de Corbion.

La délibération adoptée à cet effet peut être consultée à l'Administration communale, Bureau du secrétariat, pendant les heures d'ouverture.

Fait à Bouillon, le 29 septembre 2023.

Le Directeur général f.f,

Pirlot Sébastian

Le Bourgmestre,

Adam Patrick

